

**RAPPORT n° 97/4-33
au Conseil Municipal**

OBJET

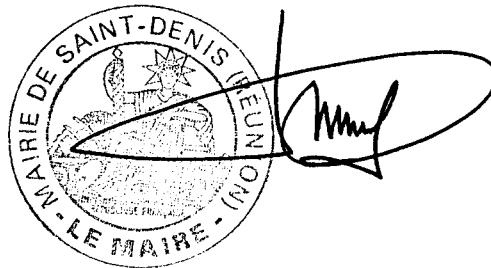
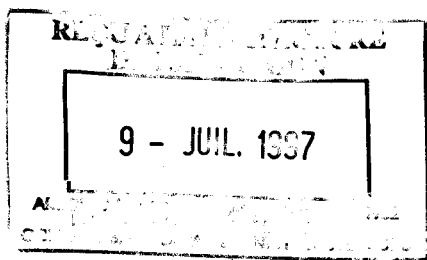
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition, à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 97/4-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-33 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

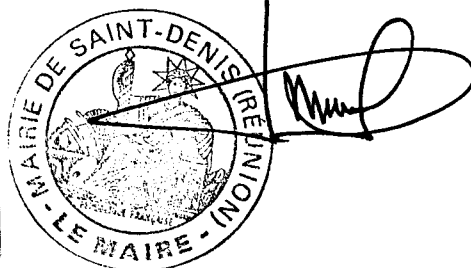
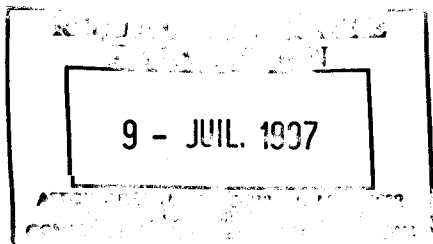
Autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 3

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/4-33

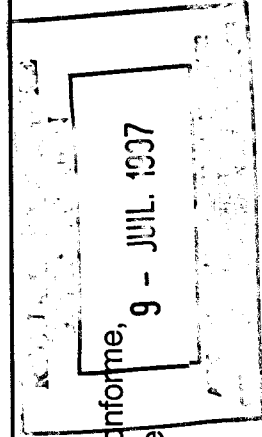
ACQUISITIONS DE TERRAINS

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITE D'ACQUISITION	BUT D'ACQUISITION
AY 230	780 m ² environ	Rue Rostand Champ-Fleuri	SNC Grande Chaloupe	458 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Régularisation d'emprise de voie publique
BE 212	738 m ²	Impasse Combavas				
BE 229	655 m ²					
BE 422	33 m ²					
BE 425	53 m ²	Rue Bois-de-Merle				
BE 427	43 m ²					
BE 561	46 m ²					
BE 562	46 m ²					
BE 412	72 m ²	Rue Ravel				
BE 413	118 m ²		SEDRE	Acquisition gratuite	Amiable	Régularisation d'emprises de voies publiques
BE 439	80 m ²					
BE 525	125 m ²					
BE 527	92 m ²					
BE 529	78 m ²					
BE 531	94 m ²					
BE 535	28 m ²	Impasses à partir				
BE 542	83 m ²	Rue Lory-les-Bas				
BE 543	39 m ²					
BE 545	233 m ²					
BE 549	131 m ²					.../...

ACQUISITIONS DE TERRAINS

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITE D'ACQUISITION	BUT D'ACQUISITION	
BE 443	6 m ²	Angle Rue Debussy et Rue Chopin	SEDRE	Acquisition gratuite	Amiable	Régularisations d'emprises de voies publiques	
BE 444	83 m ²						
BE 445	16 m ²						
BE 446	84 m ²						
BE 447	114 m ²						
BE 448	6 m ²						
BE 449	60 m ²						
BE 453	121 m ²						Rue Chopin
BE 478	75 m ²						
BE 597	31 m ²						
BE 599	21 m ²						
BE 507	4 m ²	Rue Lory-les-Bas	SEDRE	Acquisition gratuite	Amiable	Régularisations d'emprises de voies publiques	
BE 508	14 m ²						
BE 510	578 m ²						
BE 552	120 m ²						
BE 557	145 m ²						
BE 558	98 m ²						
BE 566	39 m ²						
BE 578	3 m ²						
BE 581	146 m ²						

2/2



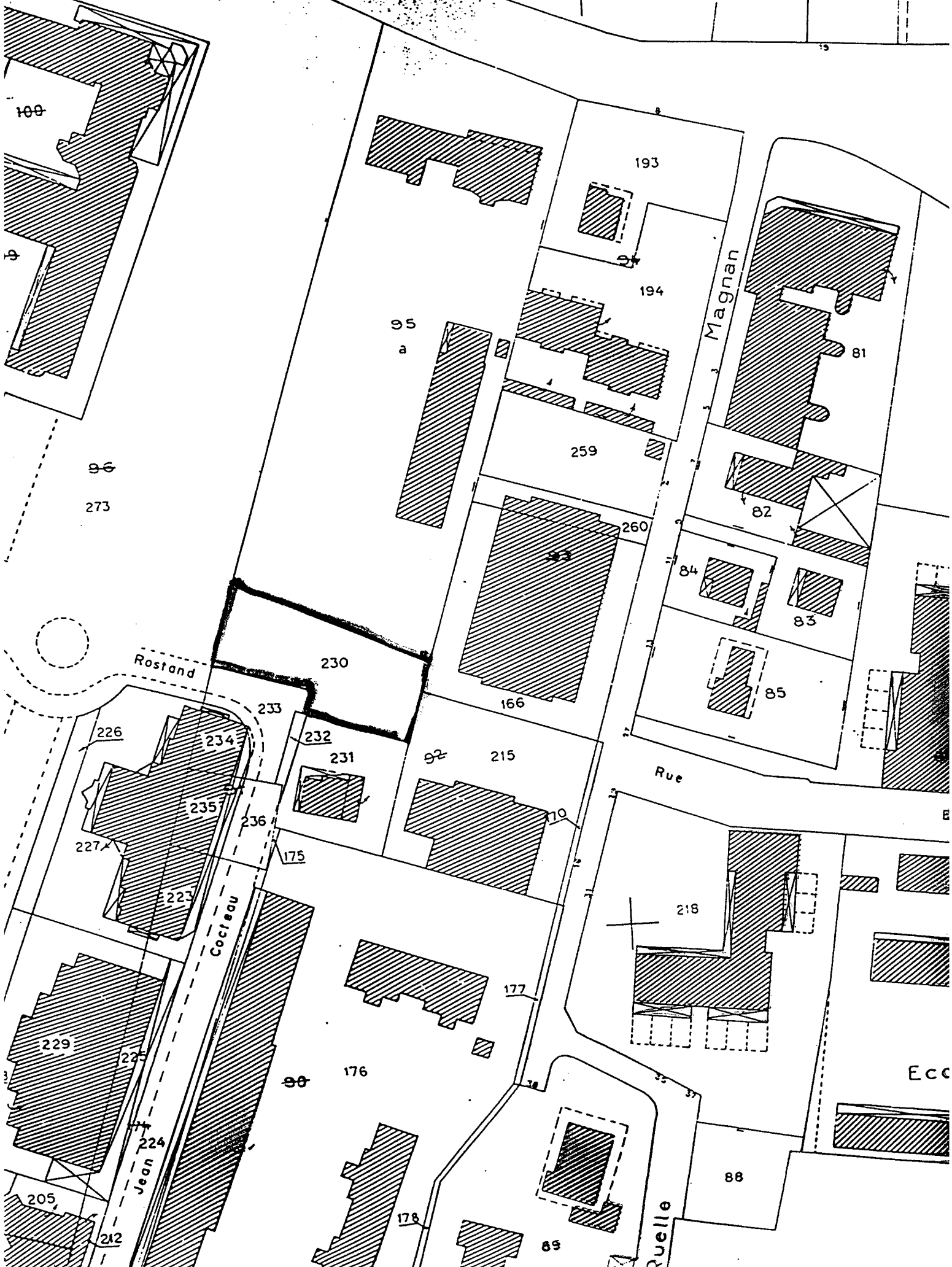
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
Michel TAMAYA

101

des Impôts

140



Rostand

Magnan

Rue

Cocteau

Jean

Ruelle

Ecc

